

Parcours le notaire, partenaire stratégique de l'entrepreneur

Niveau : Pratique courante

Durée : 8,0 jour(s) soit 56,0 heure(s)

Public concerné :

Notaires et clercs expérimentés.

Objectifs pédagogiques :

À la fin de la formation le bénéficiaire sera capable de :

- Accompagner son client sur les choix juridiques, fiscaux et sociaux à réaliser dans le cadre de la structuration ou de la restructuration de son activité.
- Maîtriser et conseiller les outils de prévention des difficultés de tous ordres (économiques, familiales...)
- Être force de proposition sur la rédaction du pacte social
- Conseiller pertinemment son client sur la gestion de l'immobilier de son entreprise
- Optimiser son conseil lors de la transmission de l'entreprise
- Savoir valoriser son conseil

Contenu :

Module 1 – Conseiller l'entrepreneur sur la structuration de son activité

Partie 1 : Structurer son activité : les enjeux juridiques, fiscaux, sociaux (1 jour) - Format mixte

Introduction :

Structuration de l'entreprise : plusieurs possibilités, parfois cumulables.

I – Hors société : le terrain de jeu des EI « classiques » et des microentrepreneurs.

- Le nouveau visage de l'entrepreneur individuel
- L'entrepreneur individuel non accessoirisé
- Les accessoires fiscaux et sociaux de l'entrepreneur individuel
- Les accessoires permettant d'améliorer la protection patrimoniale de l'entrepreneur individuel
- Le micro-entrepreneur, un EI favorisé ?

II- En société : la domination des SARL et SAS.

- Les nombreuses opportunités liées à l'adoption d'un véhicule sociétaires.
- La possibilité d'associer des compétences et des moyens de manière organisée et durable.

Page 1 sur 7

Association INAFON – 16, Rue Etienne Marcel – 75002 Paris créée le 25 février 1972, n°existence : 11750094675 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat) – Siret : 30838863600174 – TVA Intracommunautaire : FR 96308388636

 DELEGATION ILE-DE-FRANCE : 16 rue Etienne Marcel 75002 PARIS

Tél. +33 1 53 40 45 60 – Fax : +33 1 53 40 45 61 – Courriel : iledefrance@inafon.fr – Site : <https://www.inafon.fr>

- La création d'un patrimoine distinct protecteur.
- La dissociation de « l'avoir » et du « pouvoir ».
- La modulation du régime fiscal et social
- Le choix d'une forme sociale et les différentes contraintes à prendre en considération

Actualité – Focus sur le régime fiscal et social des associés de sociétés d'exercice libéral

III- Eléments de synthèse : l'arbitre, c'est vous !

- Les points discriminants : protection patrimoniale, fiscalité, cotisations sociales, transmission.
- Mise en pratique.

Partie 2 : Anticiper les difficultés (2 jours) Formats mixte et visio

Le couple et la société (demi-journée 3.5 heures en format visio)

Situation conjugale de l'associé et gouvernance de l'entreprise : points d'attention et "bonnes pratiques"

- L'associé marié sous un régime de communauté :
 - la qualification des droits sociaux : hypothèses complexes
 - le régime des parts sociales communes en cours d'union et à la dissolution de l'union
 - le régime des actions communes en cours d'union et à la dissolution de l'union
- L'associé "pacsé" sous le régime de l'indivision des acquêts : le sort des droits sociaux
 - Difficultés courantes et cas pratiques
 - Le conjoint collaborateur ou salarié

Situation conjugale de l'associé et l'anticipation de la transmission de l'entreprise

- Optimisation du régime matrimonial de l'entrepreneur dans une optique de transmission (exemple type : l'adjonction d'une société d'acquêts)
- Donation des droits sociaux avec réserve d'usufruit et stipulation d'un usufruit successif au profit du conjoint
- Usage des techniques sociétaires pour la gestion et la transmission d'un patrimoine privé au sein du couple

Anticiper les difficultés économiques de l'entreprise (demi-journée 3.5 heures en format visio)

Page 2 sur 7

Association INAFON – 16, Rue Etienne Marcel – 75002 Paris créée le 25 février 1972, n°existence : 11750094675 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat) – Siret : 30838863600174 – TVA Intracommunautaire : FR 96308388636

 **DELEGATION ILE-DE-FRANCE** : 16 rue Etienne Marcel 75002 PARIS

Tél. +33 1 53 40 45 60 – Fax : +33 1 53 40 45 61 – Courriel : iledefrance@inafon.fr – Site : <https://www.inafon.fr>

- Généralités sur l'entreprise en difficulté (vocabulaire, procédure, qui sont les acteurs de la procédure collective).
- La prévention des difficultés.
- La protection de l'entrepreneur et de sa famille.
- Particularités attachées à la cession d'actifs par un entrepreneur en difficulté – Savoir le repérer, procédure, distribution du prix.

Anticiper les difficultés lors de la constitution de la société (7 heures en format mixte)

Introduction :

- Présentation des outils d'anticipation mis en œuvre : la rédaction des clauses statutaires, le pacte d'associés, la charte familiale, les mandats (protection future, à effet post-hume), la fiducie, l'assurance, la prévoyance ...

Prévenir le conflit entre associés

- L'organisation des pouvoirs du dirigeant
- L'aménagement des droits personnels, politiques et financiers des associés
- La préservation des équilibres
- Le recours au pacte d'associés ou à d'autres outils de prévention des conflits
- Gérer la sortie d'un associé
 - Le retrait
 - L'exclusion
 - L'aménagement conventionnel
 - Le cas du dirigeant

Devancer les situations complexes au sein de l'entreprise

- Le divorce de l'associé
- Le décès du dirigeant ou de l'associé
- L'incapacité du dirigeant ou de l'associé
- La minorité de l'associé

La valeur des droits sociaux : clef de résolution d'une difficulté commune

Atelier rédaction

Page 3 sur 7

Association INAFON – 16, Rue Etienne Marcel – 75002 Paris créée le 25 février 1972, n°existence : 11750094675 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat) – Siret : 30838863600174 – TVA Intracommunautaire : FR 96308388636

 **DELEGATION ILE-DE-FRANCE** : 16 rue Etienne Marcel 75002 PARIS

Tél. +33 1 53 40 45 60 – Fax : +33 1 53 40 45 61 – Courriel : iledefrance@inafon.fr – Site : <https://www.inafon.fr>

Module 2 – Conseiller l'entrepreneur dans le cadre du développement de son activité

Optimiser la détention de l'immobilier d'entreprise (7 heures en format mixte)

- Panorama des modes de détention de l'immobilier d'entreprise aspects juridiques et fiscaux
- Les stratégies financement (crédit-bail, fiducie ...)
- Les stratégies d'optimisation (bail à construction, démembrement de l'immobilier d'entreprise, OBO ...)
- Questions fiscales attachées à l'exploitation de l'immeuble
- Fiscalité de la cession de l'immobilier d'entreprise

Bail commercial : actualité et précautions rédactionnelles (demi-journée 3.5 heures en format visio)

- L'application du statut et ses pièges
- Les points sensibles lors de la rédaction de l'acte
- Les subtilités de la fin du bail et de son renouvellement
- La cession de bail
- L'actualité

Accompagner l'entrepreneur sur la restructuration de son activité (7 heures en format mixte)

Mise en société

- Opportunité
- Organisation des pouvoirs
- Aspects juridiques, fiscaux et sociaux

Transformation de la structure

- Opportunité
- Organisation des pouvoirs
- Aspects juridiques, fiscaux et sociaux

Restructuration (OBO), croissance externe (LBO) : incidences juridiques et fiscales

Opérations sur capital : aspects juridiques et fiscaux (traitement des primes d'émission, de fusion, cas du démembrement)

Réduction de capital vs distribution dividendes : analyse des risques fiscaux

Module 3 – Conseiller l'entrepreneur dans le cadre de la transmission de son activité

Transmission à titre onéreux de l'entreprise (7 heures en format mixte)

- Etapes juridiques de la cession de titres et points de vigilance
- Aspects fiscaux (sociétés translucides, IS, prépondérance immobilière)
- Plus-value de cession, effet de la cession sur les différés d'imposition, les exonérations
- Transmission d'universalité TVA, régularisation, option
- Comparatif avec la vente du fonds
- Stratégies apport cession / Donation avant cession
- Reprise d'une entreprise en difficulté

Transmission à titre gratuit de l'entreprise dans un cadre familial dans les meilleures conditions juridiques et fiscales (7 heures en format mixte)

La phase préparatoire à la transmission

Les stratégies de transmission :

- Démembrement
- De l'intérêt du recours à la donation-partage (anticipation, fixation des valeurs, saut de génération, intégration d'un tiers ...)
- Optimiser la fiscalité de la transmission grâce au Pacte Dutreil
- Possibilités de couplage avec les autres régimes de faveur et les différés de paiement
- L'intérêt du recours au LBO-FBO

Les plus-values : opportunités, régimes de faveur

Synthèse – Savoir valoriser son conseil (3.5 en format visio)

- Cas pratiques de synthèse -Mise en situation ...

- Savoir valoriser son conseil (rédaction d'une lettre de mission, règles déontologiques ...)
- De l'opportunité de tenir un secrétariat juridique

Prérequis :

Aucun pré requis n'est exigé pour l'inscription. Toutefois, des connaissances de base en droit des sociétés , droit commercial, droit fiscal permettront de suivre la formation de manière plus confortable.

Nous vous invitons à réaliser le quiz de positionnement pour tester vos connaissances.

Modalités d'exécution

Formation en présentiel ou Visioformation

Modalités pédagogiques

Type de formation : Intra, inter, commandé

L'animation pédagogique permet de susciter l'engagement des stagiaires et de favoriser l'interactivité avec le formateur

Animation pédagogique ponctuée de questions/réponses entre les stagiaires et le formateur

Mise en œuvre pédagogique par des exemples pratiques et des mises en situation professionnelles illustrant la théorie

Un support de formation est mis à disposition de chaque stagiaire préalablement à la formation de manière dématérialisée

Modalités Techniques

En présentiel : salle de formation adaptée avec tableaux et vidéoprojecteur ; respect des règles sanitaires et de sécurité d'accueil du public

En visioformation : plateforme de visioconférence adaptée à l'animation pédagogique (interactions orales ou écrites, partage d'écrans et de documents en direct) ; accompagnement technique possible par assistance téléphonique pour la première connexion et la découverte environnementale de la plateforme

Modalités d'encadrement

Inafon s'assure préalablement à la formation que le formateur dispose des qualités pédagogiques et des compétences techniques d'expertise nécessaires pour dispenser la formation

Page 6 sur 7

Association INAFON – 16, Rue Etienne Marcel – 75002 Paris créée le 25 février 1972, n°existence : 11750094675 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat) – Siret : 30838863600174 – TVA Intracommunautaire : FR 96308388636

 **DELEGATION ILE-DE-FRANCE** : 16 rue Etienne Marcel 75002 PARIS

Tél. +33 1 53 40 45 60 – Fax : +33 1 53 40 45 61 – Courriel : iledefrance@inafon.fr – Site : <https://www.inafon.fr>

Modalités de suivi et appréciation des résultats

Emargement par les stagiaires participants et l'intervenant Feuille d'émargement signée en présentiel ou électroniquement (régularisée par l'édition du rapport des connexions à la plateforme de visioconférence)

Evaluation à chaud à l'issue de la formation :

Un quiz en ligne est adressé à chaque stagiaire afin de lui permettre d'évaluer ses connaissances et compétences acquises au cours de la formation. Les résultats de l'évaluation restent confidentiels pour chaque stagiaire ;

Un questionnaire en ligne de satisfaction de fin de formation est adressé à chaque stagiaire (enquête mesurant la qualité organisationnelle et pédagogique de la formation).

Remise d'une attestation

Une attestation de présence et un certificat de réalisation de formation sont remis à chaque stagiaire à l'issue de la formation
